



CHARTRE du Cours La Fontaine

Cette chartre a pour objet de décrire les caractéristiques du Cours La Fontaine. C'est sur ces bases que le Cours La Fontaine construit librement sa propre personnalité en fonction des aspirations, compétences et talents particuliers de son équipe et des ressources du territoire. Document fondateur, cette chartre détaille les exigences acceptées et mises en œuvre par l'école, en termes de finalités, de choix éducatifs et pédagogiques ainsi que d'organisation et de structure.

Finalités

Le Cours La Fontaine vise à scolariser les enfants des quartiers stéphanois marqués par un fort taux d'illettrisme et de décrochage scolaire, afin de lutter contre l'échec scolaire et transmettre le meilleur de la culture française. Grâce à une pédagogie adaptée, l'école permet à ces jeunes d'épanouir leurs talents et leur apprend à aimer leur pays. Implantée à Saint Etienne, quartier Montaud, elle est facilement accessible aux enfants au service desquels elle est créée. Ces derniers y sont accueillis sans aucune discrimination de niveau scolaire ou d'origine culturelle ou religieuse, dans la mesure où ils s'engagent ainsi que leurs familles à respecter en tous points la présente charte.

Choix pédagogiques fondamentaux

Le Cours La Fontaine vise à transmettre aux élèves les savoirs et connaissances nécessaires à l'exercice de leurs libertés et de leurs responsabilités futures, dans un souci de rigueur et de cohérence. Dans ce but, il recourt, dans un enseignement dispensé obligatoirement en langue française, à des méthodes d'apprentissage directes et progressives, partant du simple pour aller vers le complexe, et en vérifiant l'assimilation des savoirs par les élèves. L'école veille à transmettre aux enfants la connaissance et l'amour de la culture française et européenne.

L'établissement fait le choix d'accompagner le développement de toute la personne de l'enfant. Ne s'intéressant pas qu'à sa seule performance académique, il s'emploie à former à la fois son intelligence, sa volonté et sa sensibilité, en lui transmettant le sens du vrai, du bien et du beau. Ce faisant, on développera chez lui son sens critique, sa connaissance de lui-même et sa confiance en lui, ainsi que le respect des autres, le sens de l'effort, la capacité et le goût d'assumer des responsabilités et le respect de ses engagements.

Ce projet requiert la présence des professeurs en dehors de leurs heures de cours et la mobilisation de leurs ressorts culturels et de leurs passions au profit des élèves.

Le Cours La Fontaine enseigne également les règles de vie en société. Le corps professoral exerce l'autorité dans une atmosphère de confiance partagée, de respect mutuel et de joie d'apprendre. Il diffuse et promeut une culture de paix en apprenant aux enfants à développer une approche empathique d'autrui, à se maîtriser et à pratiquer la communication non violente. Le corps professoral instaure une atmosphère solidaire et joyeuse dans l'école, tant en son sein que parmi les élèves. Ceux-ci sont organisés en équipes inter-âges pour effectuer les services qui leur sont attribués et assurer les responsabilités qui leur incombent. Le corps professoral témoigne, dans son enseignement et dans la pratique de la vie quotidienne, de l'égalité de dignité de l'homme et de la femme.

Le Cours La Fontaine reconnaît aux parents le rôle de premiers éducateurs ; il les soutient et les conforte dans l'exercice de leur autorité parentale. Le corps professoral ne manque pas d'encourager, notamment par sa propre attitude, les preuves de respect des enfants envers leurs parents. L'école prépare l'insertion des élèves dans la vie professionnelle en les aidant à se connaître, en les mettant précocement en contact avec le monde professionnel et en les aidant à s'orienter vers les études et métiers leur correspondant le mieux ; elle leur fait passer les diplômes de référence à l'échelle nationale ou internationale.

Organisation - Structure

Le Cours La Fontaine est un établissement scolaire géré par une association à but non lucratif, à frais de scolarité faibles mais non nuls. Cet établissement, créé dans le respect de la loi, sera, par les statuts dont il se dotera, en situation de recruter et manager librement son équipes éducative, d'adapter les programmes scolaires dans le respect du socle commun de connaissances et enfin de développer ses propres méthodes éducatives afin de répondre aux besoins spécifiques du public enseigné. Ils pourront ainsi compter sur un directeur et un corps professoral disponibles et généreux de leur temps, soudés et mobilisés autour d'une vision partagée de leur mission éducative.

En l'état actuel, seul le statut d'école privée hors contrat garantit une telle flexibilité de recrutement et d'adaptation des programmes. Libre de ses moyens et comptable de ses résultats devant l'Education nationale, le Cours La Fontaine se décline en classes à petits effectifs.

L'école s'oblige à un haut niveau de transparence en donnant accès à la Fondation Espérance banlieues ou à tout observateur extérieur, sur place ou à distance, à tout élément permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement et de l'éducation dispensés. Pareille transparence s'étend également aux sources de financement qui seront clairement identifiées et communiquées à la Fondation sur simple demande et systématiquement pour toute source dépassant 10 % du budget total. Cette transparence et cette responsabilité à l'égard des moyens financiers et des résultats constituent la nécessaire contrepartie de la liberté et de l'autonomie dont jouissent ces écoles en termes de méthodes et de moyens éducatifs.

Le Conseil d'administration de l'association de gestion est présidé par un bénévole qui s'entoure des compétences indispensables pour administrer et soutenir l'école, afin de permettre au directeur de se consacrer essentiellement à sa tâche opérationnelle d'éducation et d'enseignement et au management de son équipe. Plusieurs responsables « fonctionnels » pourront être identifiés pour aider à la vie de l'école.